

LEOLI INVEST

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 504 000 €
40 IMPASSE DE LA DEOUNE - 13170 LES PENNES-MIRABEAU
RCS AIX-EN-PROVENCE 902 468 479
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 10 décembre,

Monsieur Cedric CHIAPPERO, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société LEOLI INVEST et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société

L'adresse actuelle du siège social est **40 IMPASSE DE LA DEOUNE - 13 170 LES PENNES-MIRABEAU**

Elle est remplacée par **220 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND - 13170 LES PENNES MIRABEAU.**

Cette résolution emporte modification de l'article 4 des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 220 Avenue François Mitterrand, 13 170 LES PENNES MIRABEAU.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Décision n°2

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Fait à LES PENNES-MIRABEAU, le 10 décembre 2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Cedric CHIAPPERO